

# FORMATION JURIDIQUE

## RESPONSABILITÉS AUX URGENCES

### Format d'intervention

 Présentiel  Distanciel

### Mode d'intervention

 Intra

### Votre secteur d'activité

**S** Sanitaire

### Vous êtes


Personnel des structures d'urgence et toute personne intéressée par l'organisation de ces structures.

### Date et lieu

 Sur demande

• 1 jour : 09h00– 17h00

### Tarifs

 devis sur demande

Référence LY42

### PRÉSENTATION

Vous êtes professionnel des services d'urgence. Vous souhaitez participer activement à la sécurisation et à l'amélioration des pratiques au sein de votre établissement. Cette formation vous permettra de maîtriser la réglementation applicable à votre secteur d'activité et d'évaluer les risques de responsabilité afférents à l'activité du service des urgences.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Maîtriser la réglementation** de l'activité de médecine d'urgence.
- **Appréhender les responsabilités** relatives à la prise en charge du patient dans les secteurs de l'urgence.

### PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

### INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) en droit de la santé.

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pour chaque phase de la prise en charge, l'intervenant analyse les situations à risques et à enjeux juridiques : exposé d'un cas réel, focus réglementaire, éclairage juridique et jurisprudences.

### MODALITES TECHNIQUES (distanciel)

Cette formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur portable par participant et la connexion à internet (privilégier le navigateur Google Chrome).

### PROGRAMME

#### Introduction : La sinistralité des prises en charge en urgence

#### 1- Responsabilités en établissement de santé : testons vos fondamentaux

- Responsabilité civile ou pénale ?
- Qui est responsable ?
- De quoi est-on responsable

#### 2 – La prise en charge en urgence

- La phase pré hospitalière :
  - Le SAMU-centre 15
  - Le SMUR
- La phase hospitalière : la structure des urgences
  - Effectifs médicaux et paramédicaux
  - Le réseau de prise en charge des urgences
  - L'imagerie et la biologie
- La phase post urgence : la continuité de prise en charge
  - L'unité d'hospitalisation de courte durée
  - L'unité post-urgence

### ÉVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation

[Je demande un devis](#)



[formation.santesocial@relyens.eu](mailto:formation.santesocial@relyens.eu)



+33 (0)4 72 75 50 15

#### Relyens Mutual Insurance

18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE  
www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes  
Entreprise régie par le code des assurances  
779 860 881 RCS Lyon  
Organisme de formation professionnelle déclaré sous  
le n° 82690051369 auprès du Préfet de région  
N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881